TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017–211704218 – 20260917-CM2026_104-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_104– Tarifs de location des salles Carnot et Richelieu à compter du 1er janvier 2027

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

TARIFS DE LOCATION DES SALLES CARNOT ET RICHELIEU A COMPTER DU 1er JANVIER 2027

Monsieur Jean DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée que la commission « finances », réunie en date du 7 septembre 2026, propose de modifier les tarifs de location des salles Richelieu et Carnot à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

<table>
<tr><th colspan="5">Tarifs en € au 1er janvier 2027 : T.T.C. (taux de T.V.A. en vigueur)</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Salles</td><td rowspan="2">- Particuliers
- Entreprises</td><td colspan="2">Manifestations des associations de la commune dont le siège social est à Saujon</td><td rowspan="2">Association dont le siège social n'est pas à Saujon</td></tr>
<tr><td>A but non lucratif</td><td>A but lucratif
Hors objet d'activité de l'association
(loto, bal, concours de belote, expo-vente…)</td></tr>
<tr><td>Richelieu</td><td>171/jour *</td><td rowspan="2">La salle et ses équipements sont mis à disposition gratuitement</td><td rowspan="2">Location gratuite
Forfait de fonctionnement : 85
dans la limite de 3 manifestations par année civile</td><td>190 le premier jour de la saison,
44 les autres jours</td></tr>
<tr><td>Carnot</td><td>248/jour *</td><td>266 le 1er jour et 68 par jour
à partir du 2ème jour consécutif</td></tr>
<tr><td colspan="5">* à partir du 2ème jour consécutif, application d'un tarif représentant par jour 20% du tarif de base</td></tr>
</table>

Les conventions sont établies pour 1 an et les associations de Saujon sont prioritaires sur les associations extérieures. La collectivité se réserve le droit de réquisitionner la salle en cas d'élection.

Dans tous les cas, le dépôt de chèques de caution renouvelables tous les 6 mois sera demandé de la manière suivante :

- Pour la salle Carnot : Un chèque de 1 000 € couvrant les dégradations éventuelles au bâtiment et au mobilier (sans que cette somme puisse constituer un maximum en cas de dégradations d'une valeur supérieure).
- Pour les salles Carnot et Richelieu : Un chèque de 250 € pour les frais de nettoyage dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

➢ D'ADOPTER les prix de location des salles Carnot et Richelieu à compter du 1er janvier 2027.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire, La secrétaire de séance,

VILLE DE SAUJON (Charente-Maritime)

P. FERCHAUD P. DUCLAUD